Aujourd'hui, 26 novembre 2022, nous pouvons évidemment marquer une multitude d'anniversaires. Parmi eux j'en ai retenu trois qui peuvent parler à chacun de nous.

D'abord, bien sûr, en 985, car c'est la première apparition du nom « Montpellier » dans un document officiel, par lequel le comte Bernard de Melgueil, ou « de Mauguio » si vous préférez, fait don de ce territoire au chevalier Guilhem, qui s'était engagé à son service. Donc 1037^e anniversaire pour Montpellier.

26 novembre 1812, la bataille de la Berezina commence. Ce mot, Bérézina, est passé dans le langage commun comme synonyme de catastrophe, d'échec retentissant. Il signe en effet l'échec des ambitions de Napoléon 1^{er} en Russie. Au moment où les ambitions russes semblent se briser sur l'engagement des citoyens ukrainiens, je trouve le rapprochement assez ironique.

Peut-être plus immédiatement intéressant pour notre société, il y a 48 ans exactement, Simone Veil prononçait, en sa qualité de ministre de la santé, le discours resté célèbre, par lequel elle présentait le projet de loi de dépénalisation de l'interruption de grossesse.

Mais si ce projet de loi avait pu venir en discussion, par la volonté du président Giscard d'Estaing, c'est parce que des citoyennes et des citoyens, qui sont aujourd'hui des vieillards, et dont certains sont ici, se sont engagés pour mettre un terme à une situation dont la ministre a dit, ce jour-là : « C'est à ce désordre qu'il faut mettre fin. C'est cette injustice qu'il convient de faire cesser. »

Oui, jeunes gens, si aujourd'hui vous disposez de ce droit, c'est parce que des citoyens de ma génération se sont engagés il y a 50 ans.

Donc c'est bien d'engagement citoyen qu'il est question à propos de la guerre en Ukraine, et à propos de l'Interruption volontaire de grossesse, et c'est encore d'engagement citoyen qu'il va s'agir dans les minutes qui viennent.

La section de l'Hérault de la Société des membres de la Légion d'honneur, que je représente à l'instant, a voulu créer ce championnat dans le cadre de son engagement statutaire en faveur de l'entraide et de la solidarité. Elle a choisi Sup Agro, il y a 8 ans, parce qu'elle voulait s'intéresser à des élèves de grande école, après avoir servi les étudiants des universités de Montpellier, dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre. Elle a choisi Sup Agro, grâce au lien d'amitié qui unit votre directrice de l'époque, Anne-Lucy Wack, notre présidente, Danielle Aben, et moi-même. Elle a pu y parvenir parce que, dans le monde de l'agriculture, elle a trouvé des soutiens chez Groupama Montpellier, à la Chambre d'agriculture de l'Hérault et auprès des membres de l'ordre du Mérite agricole.

En conséquence, le jury de ce championnat est formé de MM. Richard Banton, pour Groupama Montpellier, Pierre Colin, pour la Chambre d'agriculture de l'Hérault, le professeur Pierre Signoret pour l'ordre du Mérite agricole, le professeur Stéphane de Tourdonnet pour l'Institut Agro, le président Alain Mombel et moi-même pour la société des membres de la Légion d'honneur.

C'est ce jury, qui a donc sélectionné celles et ceux, parmi les élèves de l'Institut Agro, qui, au cours de leur scolarité, ont eu le plus grand engagement au bénéfice de l'école mais aussi de la société tout entière.

Cela veut dire en effet, prendre sa part dans le cadre du fonctionnement quotidien de l'école, faire en sorte que les études de tous les élèves se déroulent dans la meilleure atmosphère possible et qu'aucun ne soit abandonné sur le bord du chemin.

Cela veut dire aussi, participer à la promotion de toutes les causes qui concernent le reste de la société, car l'école ne doit pas être un monde clos et, disons-le, un monde égoïste. C'est peut-être d'ailleurs le point faible de cette promotion.

Mais cela veut dire, néanmoins, ne pas oublier les obligations de réussite que l'on a contractées à l'égard de sa famille, à l'égard de l'école, à l'égard de la société tout entière, qui contribue à son financement.

Tout cela étant précisé, nous pouvons maintenant procéder à la lecture du palmarès, et pour cela, je cède respectueusement le micro à la présidente de la section de l'Hérault de la Société des membres de la Légion d'honneur, Mme Danielle Aben.

Professeur Jacques Aben Président du jury